

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/21 A 20 H 00

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de ST PIERRE D'ENTREMONT (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Marc GAUTIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Date de convocation du conseil municipal : 10/04/21**

**Présents :** Mar GAUTIER - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Frédéric CALVAIRE - Catherine AUGER - Sophie GUMUCHIAN - Gérard HOURIEZ - Patrick MOREL - Alexandre VICHERD-BIROUILLE - Florian BOUTEILLER - Pascal SERVAIS - Sylvène GRANDJEAN

**Excusés :** Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Frédéric CALVAIRE) ; Peggy THIEBAUT (pouvoir donné à Sophie GUMUCHIAN)

**Secrétaire de séance :** Catherine AUGER

**Quorum atteint** (13 présents)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 23/02/2021.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Marc GAUTIER, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

### DELIBERATIONS

#### BUDGET / FINANCES – Vote comptes de gestion 2020 et comptes administratifs 2020

Le conseil municipal, après examen des comptes de gestion et comptes administratifs de l'année 2020 concernant le service général, le service de l'Eau et Assainissement, et le service Locaux Professionnels, approuve à l'unanimité les comptes de gestion et comptes administratifs correspondant (le maire ne prenant pas part au vote).

Vote                      Pour : 14 (dont 2 pouvoirs)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

#### BUDGET / FINANCES – Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal des modalités d'affectation et de reprise des résultats d'exploitation dans la comptabilité communale et l'invite à statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 du SERVICE GENERAL, du SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT et du SERVICE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **CONSTATANT** les excédents de fonctionnement apparaissant aux Comptes Administratifs 2020,
- **DECIDE** de procéder à leur affectation comme suit :

	COMPTE 002 EXCEDENT REPORTE	COMPTE 106 RESERVES
<u>SERVICE GENERAL</u>		+ 222 373.60 €
<u>SERVICE EAU/ASSAINISSEMENT</u>	+ 2 371.57 €	
<u>SERVICE LOCAUX NUS A USAGE PROFESSIONNEL</u>	+ 13 422.72 €	

- **PREVOIT** la reprise de ces résultats au Budget Primitif 2021 pour chacun des services susvisés.

Vote                      Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**BUDGET / FINANCES – Fiscalité directe locale 2021– vote des taux**

M. le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259-COM relatif à la fiscalité locale 2021, transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et invite les membres du conseil à procéder au vote des taux.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux des taxes directes locales pour 2021 comme suit :

▪ Taxe foncière / bâti	40.06 %		
▪ Taxe foncière / non bâti	106,43 %		
Vote	Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)	Contre : 0	Abstentions : 0

**BUDGET / FINANCES – Vote des budgets primitifs 2021**

Le conseil municipal a voté le Budget Primitif 2021 du Service Général, du Service de l'Eau et Assainissement et du budget annexe "Locaux nus à usage professionnel".

Après affectation des résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice précédent, ces budgets s'équilibrent en recettes et dépenses comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
<b>SERVICE GENERAL</b>	827 533 €	633 881 €
<b>SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT</b>	291 000 €	253 000 €
<b>SERVICE COMMERCES</b>	22 872 €	23 253 €
Vote	Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)	Contre : 0 Abstentions : 0

**BUDGET / FINANCES – Révision des loyers des appartements et autres locaux communaux pour l'année 2021**

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2021, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la révision des tarifs des diverses locations communales pour l'année 2021.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'appliquer un coefficient de révision des loyers égal à + **0.46 %** correspondant à l'indice de référence des loyers au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année.
- **PRECISE** que les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> Avril 2021 (cf. état ci-joint).

Vote	Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)	Contre : 0	Abstentions : 0
------	-----------------------------	------------	-----------------

**BUDGET / FINANCES – Exonération de la redevance d'occupation du domaine public**

M. Pascal SERVAIS rappelle que cette redevance avait été annulée pour l'année 2020, compte-tenu de l'instauration du confinement et de l'impact sur les activités commerciales.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reconduire cette exonération pour l'année 2021.

M. le Maire quitte la pièce avant le vote du Conseil Municipal, étant donné qu'il ne peut prendre part au vote compte-tenu que son commerce est concerné par la redevance d'occupation du domaine public.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par **14 voix "POUR", 0 voix "CONTRE" et 0 voix "ABSTENTION"** :

- **DECIDE D'EXONERER** de la redevance d'occupation du domaine public tous les commerces de la commune concernés ;
- **EST D'ACCORD** pour que cette exonération soit applicable sur toute l'année civile 2021 ;

### **BUDGET / FINANCES – Budget 2021 / Subvention bibliothèque**

M. le Maire rappelle que, compte-tenu des services rendus par l'association sur la commune, il est proposé de leur allouer chaque année une subvention.

M. le Maire précise que celle-ci est calculée sur la base **d'1.50 euros** par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EST D'ACCORD** pour allouer une subvention calculée selon les conditions évoquées ci-dessus ;
- **PREND NOTE** que la population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en vigueur depuis le 1er janvier 2021 est de **584 habitants** sur la commune de St Pierre d'Entremont Isère ;
- **AUTORISE** le Maire à établir le mandatement correspondant qui sera imputé à l'article 6574 du budget, soit :

ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE  
Ecole de St Pierre d'Entremont 73670 Saint Pierre d'Entremont **876.00 €**

Vote                      Pour : **15** (dont 2 pouvoirs)                      Contre : **0**                      Abstentions : **0**

### **BUDGET / FINANCES – Service de l'eau et de l'assainissement / Tarification 2021**

Dans le cadre de la préparation du budget 2021, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** que les tarifs de l'eau et des taxes qui en découlent pour 2021 s'établissent comme suit :

- prix de l'eau pour un contrat forfaitaire de 92 m<sup>3</sup>/an 176,00 €
- taxe d'assainissement pour un contrat forfaitaire de 92 m<sup>3</sup>/an 128,00 €
- prix de l'eau pour meublés et gîtes situés dans l'habitation du propriétaire (forfait de 20 m<sup>3</sup>/an par meublé) 38,26 €
- prix de l'eau pour chambres d'hôtes situées dans l'habitation du propriétaire (forfait de 10 m<sup>3</sup>/an par chambre) 19,13 €
- taxe d'assainissement pour un forfait de 20 m<sup>3</sup>/an/meublé 28,00 €
- taxe d'assainissement pour un forfait de 10 m<sup>3</sup>/an/chambre d'hôtes 14,00 €
- taxe de raccordement au réseau d'eau potable 796,00 €
- participation pour raccordement à l'égout des constructions existantes 620,00 €
- participation pour raccordement à l'égout des constructions neuves, bâtiments changeant de destination et transformés en habitation, bâtiments anciens non assujettis à la taxe d'habitation 2 900,00 €

- redevance pour pollution domestique (par m<sup>3</sup>) 0,28 €
- redevance pour modernisation des réseaux de collecte (par m<sup>3</sup>) 0,15 €

Vote

Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

**BUDGET / FINANCES – Service de l'Eau et de l'Assainissement / Tarification tranches de consommation des usagers classés en catégorie industriels**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune applique une tarification forfaitaire pour la facturation de l'eau et de l'assainissement, tarification qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 16 novembre 1994.

Il rappelle également qu'en ce qui concerne les redevables classés dans la catégorie « industriels », il avait été convenu la mise en place progressive d'une nouvelle tarification. Il fait part ensuite au conseil des tranches de consommation appliquées pour l'année 2020, à savoir :

	<b>Forfait eau</b>
• Consommation de 0 à 150 m <sup>3</sup> /an	1 tranche
• Consommation de 151 à 380 m <sup>3</sup> /an	2 tranches
• Consommation de 381 à 750 m <sup>3</sup> /an	3 tranches
• Consommation de 751 à 1500 m <sup>3</sup> /an	4 tranches
• Consommation de 1501 à 2250 m <sup>3</sup> /an	5 tranches
• Consommation de 2251 à 3000 m <sup>3</sup> /an	6 tranches
• Consommation de 3001 à 4000 m <sup>3</sup> /an	7 tranches
• Consommation de 4001 à 5340 m <sup>3</sup> /an	8 tranches
• Consommation de 5341 à 7120 m <sup>3</sup> /an	9 tranches
• Consommation de 7121 à 9500 m <sup>3</sup> /an	10 tranches
• Consommation de 9501 à 12600 m <sup>3</sup> /an	11 tranches
• Consommation de 12661 à 16900 m <sup>3</sup> /an	12 tranches
• Consommation de 16881 à 22500 m <sup>3</sup> /an	13 tranches
• Consommation de 22501 à 30000 m <sup>3</sup> /an	14 tranches

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de ne pas modifier la tarification appliquée pour chacune des tranches détaillées ci-dessus et **que cette tarification sera donc maintenue pour 2021** pour les redevables classés dans la catégorie « industriels ».

Vote

Pour : 15 (dont 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 0

**BUDGET / FINANCES – Aménagement de la place centrale et parkings au Bourg de Saint Pierre d'Entremont / Demande de financement de la Région**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la place centrale du Bourg de Saint Pierre d'Entremont dont le coût prévisionnel s'élève à la somme de HT .

Il explique qu'un financement du Département a été obtenu pour ces travaux et que ceux-ci sont également éligibles à une aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région.

Il propose de déposer sans tarder le dossier de demande de financement correspondant auprès des services de la Région sachant que la réalisation des travaux est programmée en 2021.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le dossier du projet ainsi que son coût et arrête le plan de financement comme suit :  
**COUT GLOBAL DU PROJET 381 640,00 € HT**

Subventions : DEPARTEMENT	76 328,00 €
REGION	190 820,00 €
<b>Financement Commune</b>	<b>114 492,00 €</b>

- **CHARGE** M. le Maire de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation des travaux,
- **LUI CONFERE TOUS POUVOIRS** pour signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération.

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

## **OBJET : Aménagements au hameau « Saint Philibert » - Acquisition de terrain à M. Dominique MICHEL-MAZAN**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des aménagements de voirie réalisés au hameau « Saint Philibert » un accord a été passé avec M. Dominique MICHEL-MAZAN, propriétaire et habitant du hameau, pour l'acquisition au prix de 500,00 € du terrain désigné ci-après :

### **► parcelle AD n° 70 à « Saint Philibert » pour une contenance de 00 a 98 ca**

Il propose de régulariser dès à présent cette acquisition foncière par la signature d'un acte authentique devant notaire.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- considérant l'accord de cession du propriétaire,
- **DECIDE** l'acquisition du tènement susvisé au prix convenu de **500,00 €**
- **PRECISE** que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune,
- **CHARGE** M. Le Maire de poursuivre toutes démarches utiles à cet effet et l'autorise en particulier à signer toutes pièces et actes à intervenir dans cette affaire.

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

## **DOSSIERS EN COURS**

### **Aménagement du Bourg (plan définitif de la place)**

Le conseil municipal approuve le plan définitif présenté en séance et donne son accord pour la demande de financement auprès de la Région (cf. délibération détaillée dans le présent compte-rendu).

### **Régularisations foncières / Donations / Acquisitions diverses**

Le conseil municipal prend note des différents dossiers en cours. Concernant le dossier de donation de parcelles par un particulier à la commune, le conseil municipal décide de ne pas donner suite, compte-tenu que les parcelles données n'ont pas à priori une grande valeur. La position du conseil pourrait éventuellement être revue si la totalité des parcelles (y compris celles classées en A) étaient également données à la commune (à voir avec le propriétaire).

### **Subvention projet "Archinature"**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de subvention pour ce projet.

### **Modification du tableau des effectifs**

Ce dossier sera vu lors d'une prochaine séance du conseil.

### **Projet de micro crèche et bibliothèque**

Les membres du conseil municipal prennent note que ce projet nécessite de trouver un lieu d'implantation d'environ 100m<sup>2</sup>. Plusieurs propositions sont actuellement à l'étude, en concertation avec les communes de Saint Pierre d'Entremont Savoie et Entremont Le Vieux.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Compteurs Linky**

Sophie GUMUCHIAN et Florian BOUTEILLER informent les membres du conseil de la procédure de mise en place de ces compteurs sur la commune.

### **Elections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021**

Compte-tenu des normes sanitaires à respecter pour le déroulement de ces deux élections qui ont lieu simultanément, il n'est pas possible de maintenir le vote du bureau 2 à l'ancienne cure de Saint Philibert. Il va donc être demandé l'autorisation à la Préfecture de l'Isère, à titre exceptionnel, de déplacer le bureau de vote n°2 dans la salle située en-dessous de la salle "La Chartreuse", salle dénommée "Ancien Réfectoire".

Fin de séance à 23 H 30.